

La validation des changements de grade fait aussi partie des compétences des CAP. Lors des CAP de décembre, les listes des agents devant changer de grade seront présentées au vote.

Les CAPistes du SNCTA suivent assidûment l'avancement des ICNA et permettent de régulariser la situation de nombreux agents qui peuvent être oubliés sur les listes de l'administration.

Pour le passage au grade ingénieur en chef, vous devez avoir réuni simultanément les quatre conditions suivantes :

- être au moins au 8ème échelon du grade de divisionnaire
- être titulaire dans le corps des ICNA depuis au moins 16 ans
- avoir cumulé au moins 4 ans des fonctions référencées
- exercer une fonction déclenchante à la date où vous réunissez ces conditions.



RAPPEL

Plusieurs dates ont changé pour les CAP de décembre:

Report du dépôt des candidatures au 10 nov.

CAP Recouvrement: 3 déc.

CPE : date reportée (?)

CAP Corps : 19 déc.

Retrouvez les détails sur notre site sncta.fr

Vous pensez remplir tous ces critères ? Contactez votre capiste local ou envoyez un mail à cap@sncta.fr pour vous assurer de votre présence sur les listes d'avancement au grade ingénieur en chef !